

CONSEIL
CONSULTATIF
DE
MERIGNAC

CONTRIBUTION A
BORDEAUX METROPOLE 3.0



Sommaire

I.	Présentation du conseil.....	2
II.	Introduction :.....	3
III.	Le questionnaire.....	4
	a) Profil des répondants	4
	b) Questions quantitatives	5
IV.	Réponses qualitatives.....	7
	c) « Comment rêvez-vous Mérignac ? »	7
V.	Travail de réflexion sur l'urbanisation de Mérignac.	8
	d) Le renforcement de la protection des espaces verts naturels.....	13
	e) Mérignac hors rocade	14
VI.	Audition de deux personnes sur leur vision de Mérignac.....	15
	f) Interview de Mme Dinant membre GIHP -Groupement des personnes handicapées physiques- oeuvrant pour l'insertion des personnes handicapées.	15
	g) Interview de M. Bonin :.....	16
VII.	Interview de chalands sur le marché de Mérignac : témoignages individuels et visions singulières.....	19
VIII.	Conclusion :	20
IX.	Annexes :	21
	1. Liste des membres du conseil.	21
	2. Questionnaire citoyen.....	23



I. Présentation du conseil

Le Conseil Consultatif réunit dans toutes leurs diversités une soixantaine de Mérignacais qui éclairent de leur expérience le chemin que pourrait emprunter la municipalité.

60 Mérignacais y siègent sous l'égide de Karin Victor, vice-présidente. C'est une manière de renforcer la démocratie, d'améliorer la qualité des décisions prises et le service public rendu par la Ville.

Sa mission est uniquement prospective. Chaque session aborde des thématiques en lien avec l'action municipale et réunit des Mérignacais d'expérience (des membres d'organismes, de syndicats, d'associations) pour mener des réflexions et faire des propositions à la collectivité.

Les commissions, selon les thématiques, sont pilotées par un membre volontaire ou par celui qui est le plus au fait du sujet abordé. Le conseil se réunit en assemblée plénière et fait un compte rendu de ses activités devant le conseil municipal une fois par an. Si besoin est, des experts y sont conviés. Les travaux en commission ont débuté en janvier 2010 et se sont déroulés sur l'année. Les conseillers travaillent sur de grandes questions touchant la cité et son évolution dans tous les domaines (social, culturel, sportif, urbanistique, etc.).

Pour l'année 2010 le Conseil a mis en place 3 groupes de travail :

1. Groupe 1 : « quelle est la place de Mérignac dans l'agglomération » ?
2. Groupe 2 : « Mérignac, Ville attractive ».
3. Groupe 3 : « déplacements et écologie ».

La liste de ses membres est disponible en annexe.



II. Introduction :

Dans le cadre de la contribution du Conseil Consultatif de la Ville de Mérignac au projet Métropole Bordeaux 3.0 de la Communauté Urbaine de Bordeaux, les travaux et actions suivantes ont été menées :

- Questionnaire en ligne à destination des mérignacais et lycéens.
- Travail de réflexion sur l'urbanisation de Mérignac.
- Audition de deux personnes sur leur vision de Mérignac.
- Interview de chalandes sur le marché de Mérignac.
- Synthèse du travail.

L'objectif de ces travaux a été de produire, à travers la parole du citoyen et les réflexions du Conseil Consultatif, une vision prospective du territoire. Ses résultats ne relèvent pas de l'approche sociologique mais d'une somme de points de vue singuliers.

Ce document a pour finalité de présenter les résultats de notre contribution.



III. Le questionnaire

Le questionnaire, anonyme, a été élaboré de façon collective et construit de façon à laisser libre la perception de la notion d'augmentation de la population. Les résultats nous permettent d'extraire les réponses en distinguant en premier lieu, le portrait du répondant : sexe, âge, quartier de résidence ; en second lieu, sa vision du territoire. La seconde partie du questionnaire a été construite de façon à mettre en avant 4 points principaux.

Le premier étant le point de vue du répondant sur la participation de la Ville à l'objectif de l'agglomération millionnaire. Les réponses pouvaient être formulées sur une échelle de 1 à 5. 1 étant très défavorable, 5 étant très favorable.

Le deuxième concernait les thèmes que le répondant pensait prioritaires pour l'avenir. Une liste était fournie, le répondant pouvait sélectionner 5 thèmes.

Le troisième interrogeait le répondant sur sa vision de la *place* de Mérignac dans Bordeaux Métropole. Le répondant pouvait choisir entre arrondissement ou commune à part entière.

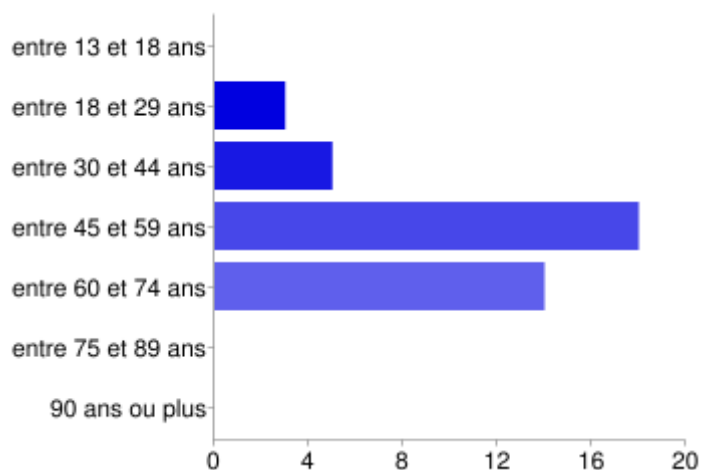
Le quatrième, question ouverte, permettait au répondant de décrire, en quelques mots, ses rêves pour Mérignac.

Le questionnaire ne se voulait pas un sondage représentatif, une quarantaine de personnes seulement y ayant répondu.

a) Profil des répondants

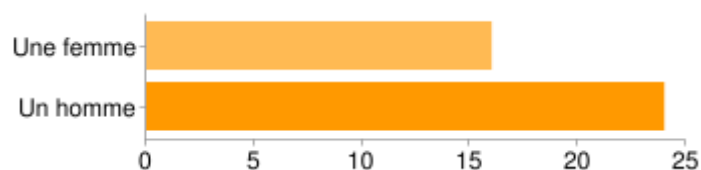
i. Quel âge avez-vous :

Les répondants ont majoritairement en 45 et 74 ans, plus minoritairement, entre 18 et 44 ans.



ii. Etes vous :

Les hommes ont par ailleurs été plus nombreux à répondre : 60 % pour 40 %



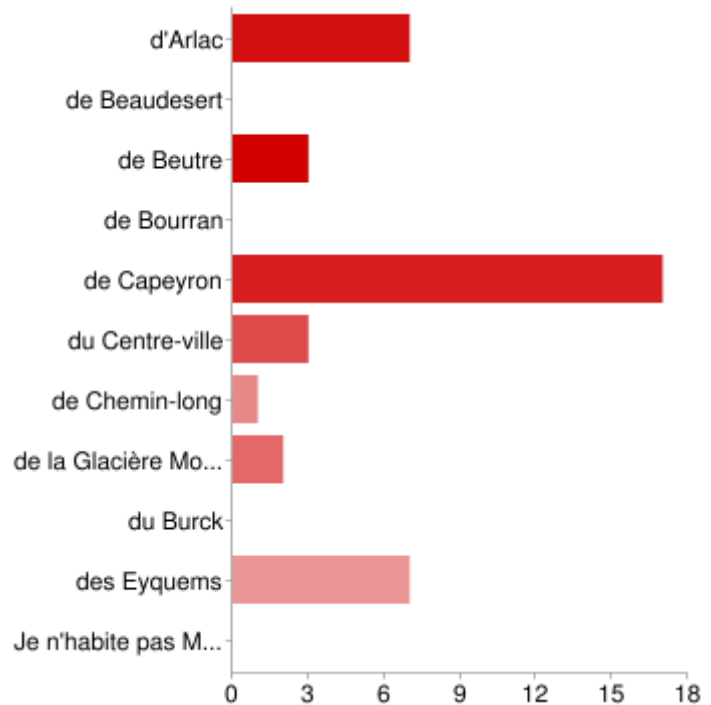


Contribution B.M 3.0

pour les femmes.

iii. Dans quel quartier résidez-vous :

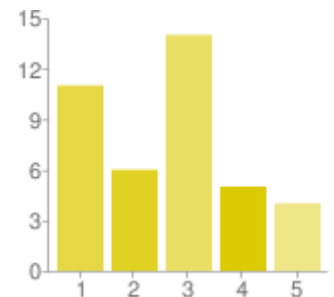
Les répondants proviennent principalement de 3 quartiers : Capeyron (43%), Arlac et Eyquems ex aequo (18%). Viennent ensuite Beutre (8%), Centre-ville (idem) et Glacière Mondésir (5%). Chemin-long totalise 3 % des répondants.



b) Questions quantitatives

iv. Dans le cadre du projet Bordeaux Métropole 3.0, l'agglomération bordelaise a pour objectif de passer à 1 million d'habitant. Dans ce contexte, pensez-vous que Mérignac doit participer à cet objectif et augmenter ainsi significativement sa population ? 1 très défavorable > 5 très favorable.

Se dégage majoritairement une sorte de statu quo, la note 3, interprétable comme une note neutre se dégageant largement avec 35 %. Elle est toutefois inférieure à la somme des défavorables qui font 43 % des réponses totales. Les favorables, avec 23 % sont minoritaires. Le résultat est donc incertain et le rêve d'une agglomération millionnaire semble devoir être encore à dessiner dans les esprits des mérignacais.

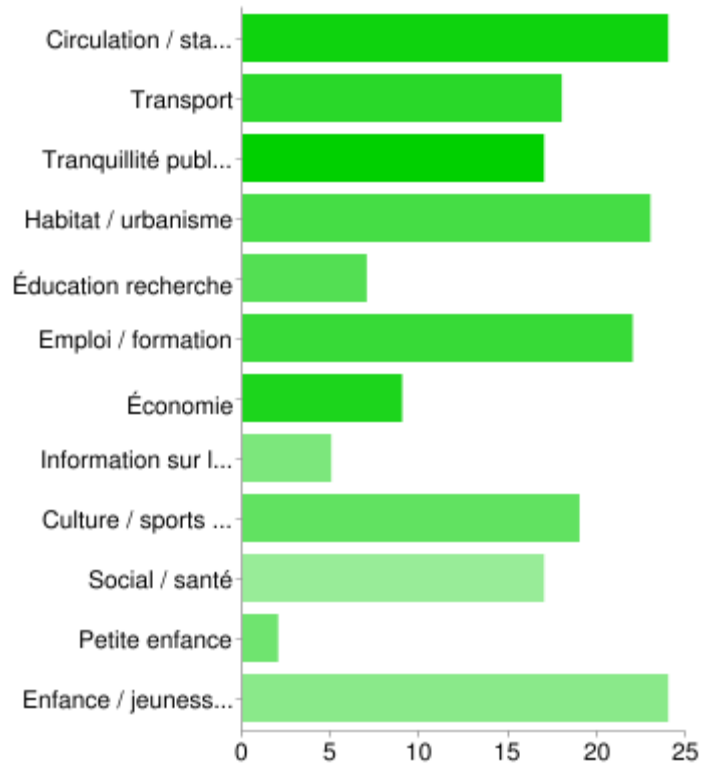


v. Parmi les thèmes suivants quels sont ceux qui vous semblent prioritaires à aborder pour l'avenir ? Choisissez 5 thèmes parmi les suivants.



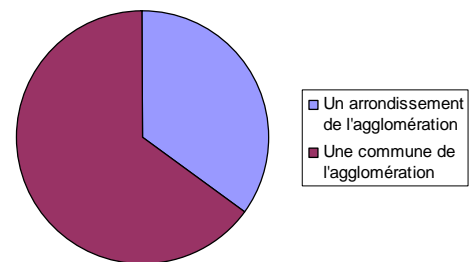
Contribution B.M 3.0

Le quotidien ressurgit dans les rêves lointains : les thèmes prioritaires pour l'agglomération relèvent de la circulation et du stationnement ainsi que de l'enfance et de la jeunesse chacun pour 13 % des répondants ; viennent en deuxième lieu l'habitat / urbanisme et l'emploi / formation avec 12 % chacun des réponses ; puis les transports ainsi que la culture et les sports et loisirs pour 10 % chacun.



vi. Dans 20 ans, quelle doit être la place de Mérignac dans Bordeaux métropole, ville européenne : arrondissement ou commune à part entière ?

Les répondants rêvent de Mérignac en tant que commune dans Bordeaux Métropole à plus de 65 %.





IV. Réponses qualitatives

c) « Comment rêvez-vous Mérignac ? »

Prenez quelques lignes pour nous décrire vos rêves » les répondants étaient invités, avec cette question, à formuler librement leurs vœux. Extraits :



- Une répartition harmonieuse de l'urbanisme, maintenir les surfaces des espaces verts, véritables poumons de la ville.
- Aujourd'hui les habitants s'y déplacent à pied, en vélo se retrouvent au marché au centre socio culturel, se croisent dans leurs déplacements. Demain cet esprit est à préserver et à généraliser !
- Comme un morceau d'un territoire bien plus vaste où la mixité sociale serait centrale, tant à l'école que dans chacun des quartiers.
- Comme un morceau de territoire qui serait encore mieux desservi par tous les modes de transports collectifs, notamment de façon transversale.
- Je vois Mérignac en laboratoire de l'écologie urbaine et du développement soutenable. Le tout marié à une économie en pointe dans les domaines de l'aérospatiale.
- Il faut que les jeunes puissent habiter leur lieu de vie pour qu'ils aient la capacité de s'approprier leur territoire, de le comprendre et de participer en son sein à la vie sociale et citoyenne.
- Une ville animée mais sereine, des jeunes et des moins jeunes s'entraident.





V. Travail de réflexion sur l'urbanisation de Mérignac.

Ce travail a été mené par trois membres du Conseil Consultatif. M. Huguet, Charbit et Blousson sont allés interroger M. Claude Baudry, adjoint à l'Urbanisme de Mérignac, pour dessiner, à partir des possibles envisagés, une vision prospective du territoire.

- Réflexions sur le développement de Mérignac à l'horizon de 2030

Parmi les enjeux ou objectifs fixés par le SCOT et le PLU pour Mérignac ont particulièrement été retenus ceux qui suivent :

- Prendre en compte le projet exprimé par la CUB d'atteindre le million d'habitants pour l'agglomération bordelaise.
- Favoriser le renouvellement urbain et la densification le long des axes lourds des transports en commun (tram) pour limiter l'étalement urbain.
- Encourager et développer la mixité fonctionnelle et sociale.
- Renforcer la protection et le développement des espaces verts.
- Accroissement de la population

« L'objectif de Mérignac a 100 000 habitants est-il en marche ? » C'est la question posée à Michel Sainte-Marie par Sud Ouest dans une interview parue dans le journal du 11 octobre 2010 :

Monsieur le maire répond : « je ne veux pas me laisser enfermer là-dedans mais je souhaite personnellement que Mérignac reste la deuxième ville de Gironde ». Il déclare : « l'objectif d'une CUB millionnaire est d'abord un slogan, mais si on ne participe pas à ce mouvement on reculera ».

Mérignac est passée de 45 000 habitants en 1975 à 68 000 habitants en 2010 (soit 23 000 habitants de plus en 35 ans.



Contribution B.M 3.0

Durant cette période, les surfaces constructibles étaient très importantes et l'étalement urbain s'est réalisé en grande partie par de l'habitat individuel consommateur d'espace et dans une moindre mesure par de l'habitat collectif.

Envisager aujourd'hui de passer de 68 000 habitants à 95-100 000 habitants en 2030 soit plus de 30 000 habitants en 20 ans paraît très difficile à atteindre voire inaccessible dans la mesure où l'espace constructible disponible est devenu plus rare.

Toutefois il nous semblerait nécessaire d'évaluer le potentiel de croissance possible de la ville (20 ou 30 ans) et de déterminer la nature des équipements publics qui devraient accompagner cette croissance. Il nous semblerait utile, de recenser dès aujourd'hui l'ensemble des surfaces disponibles ou qui pourraient le devenir (terrains libres, zones à habitat vétustes, zones à hangars commerciaux devenus inadaptes en zone urbaine...)

A partir de ce recensement et en fonction de la situation des parcelles ou zones pouvant muter, il conviendrait de proposer une urbanisation capable de s'intégrer dans l'environnement et qui prenne en compte en même temps les besoins considérés.

- Favoriser le renouvellement urbain et la mixité fonctionnelle pour limiter l'étalement

Parmi les secteurs qui pourraient évoluer vers une densification de l'habitat, on pourrait citer :

- L'avenue de l'Yser.
- L'avenue de Verdun entre la rue Raymond Poincaré et l'av. Ed. Rostand.
- L'avenue de Verdun entre la rue Gabriel Dupuy et Pierre Mendès-France.
- L'avenue de la Marne entre Mondésir et la voie ferrée (des 2 cotés).
- L'avenue de la Marne entre la rue Alfred de Vigny et les quatre chemins; sur cet axe les activités commerciales sont très consommatrices d'espace (literie, mobilier, électroménager, garages VL, DDE, bowling,...). Elles pourraient être transférées à moyen long terme en d'autres lieux ou pour certaines installées au rez-de-chaussée de nouvelles constructions qui pourraient accueillir également des bureaux et services divers.



Contribution B.M 3.0

- L'avenue de la Somme.
- L'avenue Kennedy (de Somme à Vigneau).
- L'avenue Henri Vigneau.
- L'avenue de la libération.
- La place de Capeyron.
- Le site de l'ARAA-BA204.

Nous signalons aussi la démarche initiée par la CUB dans le cadre de B.M. 3.0 et plus précisément l'appel à projets de 50 000 logements nouveaux autour des axes de transports publics auprès de cinq architectes urbanistes de talent.

Cette opération a pour objectif notamment d'interroger la stratégie générale du projet de territoire, à l'orée de l'entrée de l'agglomération dans un nouveau cycle de son développement.

Comment produire la ville autrement, plus rapidement, de manière moins coûteuse et plus économique en réseaux, mais aussi en espace. Cela intègre la question de la forme urbaine.

Certains des sites que nous avons cités plus haut seront inclus dans cette étude

La ville de Mérignac est partie prenante dans le suivi de ce concours dont les résultats sont pour les mois de Mars/avril 2011.

Lors d'une visite à Mr Baudry nous avons évoqué avec lui la zone entre les 4 chemins et la rocade. Celle-ci comporte, en dehors des bâtiments, une partie importante d'espaces libres qui en incorporant les parkings représentent jusqu'à 80% de la surface foncière.

Cette zone ne pourrait-elle pas voir sa densification en logements augmenter tout en maintenant et en développant l'activité commerciale existante et à venir pour aboutir à un idéal, un exemple de mixité fonctionnelle dont le principe ne fait pas forcément l'unanimité pour l'instant mais qui pour certains, notamment les jeunes et les actifs, résoudra leur problème de transport, de vie courante et de stress.



Contribution B.M 3.0

Mais il faudra penser ces espaces comme des lieux de vie à part entière, où la jeunesse, la nature, la culture et le sport devront avoir leur place de façon évidente et fluide en terme d'intégration et de facilité d'utilisation.

De plus, quitte à choquer, nous pensons que cela peut-être la « planche de salut » de la Grande Distribution qui voit jour après jour ses parts de marché grignotées par le commerce électronique.

Pour les nouvelles générations, ces modes d'achat sont une évidence. Si demain nos zones commerciales actuelles, n'ont pas su muter en acceptant des plus petits commerces, l'intégration de service, de logement, de plateforme de livraison pour le commerce électronique alors elles pourraient devenir des friches. Il est probable dans les 20 ans à venir que les locomotives d'aujourd'hui soient les wagons de demain (entraînés par le service, et certains commerces, l'habillement par exemple, qui sont difficilement concurrencés par l'Internet).

La liaison en Busway des quatre chemins à l'aéroport a été évoquée pour 2016 en même temps que l'arrivée prévue de la LGV. Nous pensons, comme le groupe 3 le propose, que la solution du tram est mieux adaptée car elle permettrait une liaison plus rapide Aéroport/Gare St Jean par le chemin de fer de ceinture, à condition d'avoir un cadencement adapté. De plus elle évite la rupture de charge au niveau des Quatres Chemins.

Nous pensons qu'il y a urgence à envisager sérieusement cette liaison et sans doute plus rapidement que prévue car la zone tertiaire et commerciale qui s'étend des Quatre Chemins à l'aéroport souffre d'un déficit de desserte notamment pour les nouvelles entreprises qui pensent leur fonctionnement de façon contemporaine comme dans toutes les grandes métropoles urbaines mondiales où le bien être des collaborateurs et de leur famille est primordial. Les modes de transport dits doux (vélo, tramway, engins électriques...) en sont un des piliers.

Il s'agit de favoriser à cette occasion la création d'un véritable boulevard urbain dont la réalisation sera facilitée par le projet de la municipalité de mettre à double sens l'avenue Kennedy sur une emprise de 40 mètres comprenant tous les modes de déplacement évoqués ci-dessus.

L'évolution de ce secteur sera facilitée par la suppression du toboggan de l'avenue de la somme.



Contribution B.M 3.0

Une des idées fortes des débats des différents groupes porte sur l'amélioration des entrées de ville de notre cité et à cet égard il est facile de constater que l'accès depuis la rocade à Chemin-Long mériterait un meilleur traitement spatial.

L'îlot entre les quatre chemins et Mérignac Soleil présente un aspect désordonné et disgracieux. La disparité architecturale et fonctionnelle disqualifie qualitativement cet ensemble.

A terme si les documents d'urbanisme le prévoient, la transformation de cet îlot pourrait se concevoir avec une façade urbaine faite de commerces, bureaux, hôtels, services, bars, restaurants... L'arrière des parcelles pouvant recevoir les parkings.

L'îlot cerné par l'avenue de la Somme l'avenue J.F. Kennedy, et l'avenue Matosinhos mériterait également un traitement plus urbain qui peut s'envisager au fur et à mesure du renouvellement des bâtiments existants.

Autre idée : la mise en forme d'espaces multifonctionnels souhaités dans les orientations du SCOT et du PLU ne permettrait-elle pas d'envisager, au-dessus des parkings de Carrefour, sur une dalle verte, la création de logements, d'équipements sportifs, de crèches, de centre médicaux parfaitement desservis par les transports publics et les équipements commerciaux ?

Cette solution, même si c'est à plus long terme, ne prend elle pas sa cohérence dans le fait que l'îlot qui fait suite à Carrefour le long de l'avenue Kennedy jusqu'à Leroy Merlin peut lui aussi se transformer pour recevoir du logement d'autant plus facilement qu'un grand terrain est libre derrière Surcouf.

Le fonctionnement de cet ensemble demandera pour répondre à la qualité urbaine recherchée de faire une place réelle et confortable aux piétons et vélos par des dispositifs adaptés voire des passages souterrains, passerelles ou zones prioritaires et protégées pour couper la circulation.

Pour nous, tout doit être fait pour conforter et réussir ce boulevard urbain qui reste la principale entrée de ville de Mérignac. Une prolongement du bois du Parc Féau sur ce boulevard serait, pensons-nous, une piste intéressante.

Pour l'ensemble de Mérignac l'étude lancée par la CUB dans le cadre de Bordeaux Métropole 3.0 va permettre de faire émerger sur le parcours du tram des idées que l'on



Contribution B.M 3.0

espère novatrices et qui répondront certainement, dans les quartiers en question à la problématique de la densification raisonnée de notre ville.

Les quartiers qui ne sont pas concernés par l'appel à projets de la CUB devront, à notre avis, faire l'objet si nécessaire d'études particulières, définissant, au plus près des possibilités foncières, une stratégie urbaine complémentaire.

L'aménagement du centre-ville se poursuit. Les ilots Sud de ZAC ont fait l'objet d'un concours de maîtrise d'ouvrage qui a permis de désigner les lauréats. Le premier a été attribué à Domofrance pour du locatif et le second à un promoteur privé qui construira des logements en accession.

Le dernier îlot situé entre la place Charles de Gaulle, la rue de Vieille Eglise, et la rue Beau marchais est en cours d'acquisition foncière par la CUB.

Ce dernier présentera le caractère urbain le plus affirmé avec des magasins et des activités en rez de chaussée qui lui donneront par sa façade sur la place centrale une importance particulière.

L'espace occupé par Casino, s'il reste tel quel, va maintenir une discontinuité urbaine qu'il serait souhaitable de combler.

Un magasin en rez de chaussée, des parkings en sous-sol, des logements en étages nous paraîtrait mieux correspondre à l'affirmation du caractère urbain recherché.

Il nous paraît important de militer pour cette solution spatiale qui à notre avis correspond mieux à la qualité urbaine recherchée pour le centre-ville.

d) Le renforcement de la protection des espaces verts naturels

Il conviendrait à cet égard de protéger de manière définitive la véritable coulée verte que possède la ville de Mérignac entre le vignoble de Luchey-Halde à l'Est et Saint Jean d'Ilac à l'Ouest et entre l'avenue François Mitterrand au Nord et Pessac au Sud.

Cet espace qui est un véritable poumon vert pour l'agglomération Bordelaise mérite une attention toute particulière.

La spécificité de cette coulée verte est d'être traversée en tous sens par des chemins ruraux étroits bordés de fossés ce qui en renforce le caractère de zone naturelle. Dans la mesure où



Contribution B.M 3.0

l'on évite toute urbanisation et qu'on stoppe l'imperméabilisation des sols il devient dès lors possible de conserver ces fossés et de recalibrer les fossés perpendiculaires situés en propriétés privées qui ne sont pas entretenus, quand ils ne sont pas tout simplement oubliés. La collectivité devrait se saisir de ce problème en devenant gestionnaire de ces fossés avec obligation de créer une servitude publique qui permettrait outre l'entretien, la circulation des piétons et des 2 roues.

La destination de l'ensemble des terrains ainsi dépourvus de droit à construire seraient possible pour des activités agricoles, maraîchères, parc de loisirs, parcs naturels...

Dans le même ordre d'idées, la continuité de circulation piétons-2 roues devrait être menée à son terme (Peugue, Ontines, Devèze).

La solution administrative pour obtenir ce résultat pourrait faire l'objet d'un *Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP)*.

Ce dispositif peut être mis en place pour des espaces classés en zone naturelle (ce qui est déjà fait dans le PLU).

Pour mettre en place cet outil il faut en faire la demande au conseil général qui en étudie la possibilité.

Le classement en PPEANP autorise dans le cas de vente des terrains concernés la SAFER à se porter acquéreur au nom du conseil général ce qui règle le problème de propriété foncière.

e) Mérignac hors rocade

Cette partie de la commune n'a pas fait l'objet de notre réflexion car nous considérons que la construction de logements dans les zones d'activité doit faire l'objet d'études et particulières avec des solutions pertinentes pour les transports en commun du fait des contraintes liées à la localisation.

Il faudrait créer un lien fort depuis les Quatre Chemins en passant par l'aéroport pour desservir ces nouvelles zones. Problématique qui est d'ailleurs abordée par Technowest.

En conclusion, un accroissement de la population passant par une certaine densification des quartiers nous paraît nécessaire notamment dans le cadre d'une métropole à un million



Contribution B.M 3.0

d'habitants. Cela nous paraît possible dans la mesure où le caractère de Mérignac avec ses espaces verts et sa tranquillité reste préservé.

Nous disons oui à une urbanisation nouvelle à Mérignac mais dans la mesure où elle sera raisonnable et raisonnée.

VI. Audition de deux personnes sur leur vision de Mérignac.

Le travail d'interview a été mené par 3 membres du Conseil Consultatif. M. Sallabery et M. Diop ont interviewé M. Bonin ; M. Gouardes et M. Diop ont interviewé Mme Dinand. Ces deux témoignages, des visions singulières de Mérignac, éclairent des situations pouvant être partagées par de nombreuses personnes.

f) Interview de Mme Dinant membre GIHP -Groupement des personnes handicapées physiques- oeuvrant pour l'insertion des personnes handicapées.

Mme Dinant, mérignacaise depuis 1990, a choisi Mérignac parce que « c'est une ville agréable » et lui paraissant plus adaptée à sa situation par rapport aux autres communes, notamment dans les domaines du travail ou dans l'accessibilité des trottoirs ou encore des feux de signalisation. Ces derniers étant, par exemple, déjà sonorisés pour les personnes aveugles. Et ce grâce à un travail du GIHP avec la Mairie.

Par contre, un effort important doit encore être accompli. Par exemple, le manque d'accessibilité d'une porte au lycée professionnel aux personnes handicapées. Même si pour l'instant il n'y en a pas dans l'établissement. Il conviendrait également de disposer d'une meilleure lisibilité en terme d'emplois des personnes handicapées dans le secteur d'activités de la Ville. Le parking souterrain pose aussi des problèmes d'accessibilité. Les rares fois où elle y est allée, Mme Dinand s'est heurtée à des pannes d'ascenseur. Le parking est impossible à ouvrir quand on est en fauteuil. Il est donc difficile de se garer si il n'y pas de place à l'extérieur. Mme Dinand ne peut pas non plus aller au cinéma de Mérignac pour la bonne raison qu'il n'y a aucune place qui convienne.



Contribution B.M 3.0

Une vision future de la ville et notamment de son centre doit intégrer les déplacements, en surface, mais aussi l'accessibilité aux parkings souterrains. Une amélioration importante de l'existant s'impose.

Mme Dinant détaille les difficultés qu'elle rencontre au quotidien et en conclusion imagine une ville rêvée, du moins en son centre, facilement accessible à toute personne handicapée. Il s'agit de pouvoir se déplacer en fauteuil, d'accéder aux équipements publics, de se garer à proximité immédiate des commerces existants.

Une ville rêvée, une ville accessible.

g) Interview de M. Bonin :

M. Bonin : Il faut que l'on aille à l'aéroport en site propre, il faut que l'on aille à la gare en site propre. Il faut que l'on puisse utiliser la voie de ceinture comme une ligne de tram supplémentaire. Nous aurions deux gares, la gare de Caudéran et la nouvelle gare. Donc deux gares c'est bien. Il faut cadencer les transports autour de cette ligne ferroviaire et surtout il ne faut accepter aucune réduction des espaces verts. L'espace vert, demain, va être extrêmement recherché, je crois que si malgré tout la super rocade (le grand contournement) se fait, et je crois qu'elle va se faire, à l'horizon de 20 à 30 ans, l'aire urbaine va se prolonger jusqu'à la super rocade. Si l'on urbanise tous ces espaces, nous aurons un continuum urbanistique qui sera extrêmement important. Donc obligatoirement il faut des coupures vertes importantes. Je pense à des espaces verts non motorisés, accessibles aux piétons et deux roues. Des espaces partagés pour les jeux, pour la circulation piétonne, les enfants, les anciens qui soient des espaces de repos et de continuité territoriale. Il faut que l'on puisse rejoindre Magudas à tel quartier par une voie verte dans laquelle on se promène. Il faut donc dégager des emprises foncières. Je vois peu de disparition du vert à Mérignac, à part au Jard, depuis quelques temps ou la pression est forte. Je pense qu'il y a encore beaucoup de foncier disponible à Mérignac. Il faut le zoner. Les gens un peu responsables disent qu'il faut densifier les centres urbains. Accepter que l'on monte à R+2, R+3, pour accueillir de nouveaux habitants et pour dégager des espaces. Développer des éco quartiers, ce serait bien que Mérignac se lance dans une expérience de deux ou trois types d'éco quartiers.



Contribution B.M 3.0

M. Diop : A l'horizon de Bordeaux 2030, dans une métropole qui veut s'ériger en une grande agglomération, est-ce que Mérignac devra se positionner en tant qu'arrondissement ou en tant que commune à part entière.

M. Bonin : Alors moi je suis pas un fou de la nouvelle loi sur les collectivités territoriales, mais il est évident que Bordeaux doit fonctionner avec sa périphérie. On voit bien qu'il y a des disfonctionnements sur l'offre culturelle. Il faut vraiment qu'il y est une réflexion globale de tous les élus, de toutes les administrations sur les problématiques de l'offre sportive, de l'offre culturelle, culturelle pourquoi pas... On ne peut pas réfléchir à l'unité de 70 000 habitants, aujourd'hui on est sur un million d'habitants. Il est pas insensé d'être Mérignacais et adhérent à une association bordelaise et réciproquement. Aujourd'hui on ne fonctionne pas en chapelle ou en quartier ; le quartier c'est une très bonne mesure pour la vie locale, pour la proximité, mais au-delà de ça, il y a des fonctionnements qui sont des fonctionnements à l'échelle communale, et à l'échelle communautaire, on fonctionnera mieux à un million d'habitants qu'autrement.

M. Diop : Dans ce cas, Mérignac est appelé à se densifier ?

M. Bonin : Probablement, si il y a de l'espace. Le projet urbain d'Alain Juppé est aussi de densifier Bordeaux. Bordeaux a perdu des habitants jusqu'en 1995, maintenant la ville recommence à en gagner, mais il faut gagner des urbains, des familles. Il répartir la population. On s'achemine vers une énergie chère, peut-être demain, inabordable. On ne pourra pas repousser les villes au-delà de 50 km, ça ce n'est pas possible. Il faut donc que le tissu urbain se densifie dans la proximité immédiate. Le développement durable ne peut pas se faire avec des réseaux qui se dispersent, qui se distribuent, sur des milliers de kilomètres comme pour les villes américaines. Le grand privilège de la maison isolée au milieu des bois ou des près est un peu terminé. Il fait partie d'un rêve du siècle précédent.

M. Huguet : pourrait on trouver à Mérignac le produit phare qui donnerait à la ville une dimension supérieure ? Festival, concours ...

M. Bonin : Il y a beaucoup d'aéronautique, le musée va-t-il voir le jour ? Les drones font partie de ces choses très pointues. Mais une fois que l'on a fait le tour... Est-ce que le festival du film d'histoire de Pessac lui donne une véritable dimension internationale ? Un festival du film aéronautique à Mérignac... Pourquoi pas, mais ça existe ailleurs, il y a déjà des villes qui fonctionnent sur l'aérien. Le Pin Galant a une forte reconnaissance dans le milieu artistique...



Contribution B.M 3.0

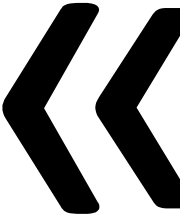
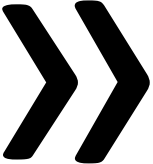
M. Diop : comment avez-vous vu l'évolution de Mérignac ces dernières années ? Y a t il des choses qui restent à faire ?

M. Bonin : Je ne suis pas habitant de Mérignac mais je pense qu'il y a des quartiers qui ont profondément changé. Là je vois la place centrale se modifier, là c'est pas terminé, je sais pas très bien ce que cela va donner... Ce qui me paraît problématique pour les villes de banlieue, c'est leurs centres, introuvables. Il faut des bistrotts, des divertissements dont on est sûr qu'ils seront ouverts... La ville rêvée c'est aussi ça, Virgin, la FNAC... Il y a aussi une réflexion à mener sur Mérignac Soleil, ce sont des lieux de chalandise, de rencontres. En tous cas il ne faut accepter aucune réduction de l'espace vert. Il sera très recherché demain...



VII. Interview de chalandes sur le marché de Mérignac : témoignages individuels et visions singulières.

Quatre membres du conseil se sont rendus au marché de Mérignac le matin du samedi 6 novembre. L'objectif était de saisir des instantanés Mérignacais, sur le vif : les rêves de chacun pour demain.

- 
- Ce que j'aime c'est que ce n'est pas une grande ville, ce n'est pas Bordeaux, voilà. Je ne déménagerai pas de Mérignac pour aller à Bordeaux.
 - C'est une opportunité sur le plan économique sans doute, il faudrait que cela s'accompagne d'un progrès de tout le tissu social, du lien qui peut se faire entre les personnes et que la ville n'y perde pas.
 - Moi j'ai un petit jardin, j'habite au centre. Après, d'ici à ce que ce soit fait [le projet de l'agglomération], nous on sera mort, on risque plus grand-chose à notre âge maintenant...
 - Du fait de l'agrandissement du centre ville, j'espère que du coup il y aura davantage des petits commerces de proximité.
 - Je crois que les grandes métropoles c'est inévitable, il y aura plus de citadins. Ceci dit j'appréhende quelque peu, je voudrais que cette métropole reste entre guillemets, à taille humaine. Si vous entendez par grandir en nombre d'habitants, je pense que bien sûr c'est inéluctable. Il ne faudrait pas que ce soit au détriment d'espaces de liberté et d'espaces verts.
 - Pas trop d'immeubles hauts, plutôt assez bas, plutôt des maisons individuelles avec des espaces verts autour, un peu style « village » dans la ville. Je rêve peut-être, mais c'est ma façon de voir les choses.
- 



VIII. Conclusion :

Plus de 70 personnes ont été consultées au cours des travaux du Conseil Consultatif sur la contribution. Toutes ont participé et répondu à nos questions. Finalement, plusieurs points forts ressortent des témoignages.

On retrouve parmi ces volontés exprimées, des mots-clefs reflétant les représentations, abstraites mais signifiantes, de ses habitants. Ainsi, le Conseil a relevé que Mérignac est souvent définie par son « caractère », son « identité », sa « diversité » à mettre en relation avec son « unité ».

Bien entendu, cet effort doit être poursuivi en ayant conscience de son environnement. Les communes limitrophes à Mérignac et la Communauté Urbaine participent à redéfinir les nouvelles ambitions de Mérignac. Parmi elles, la nécessité d'atteindre des objectifs *a priori* éloignés :

- Préserver l'identité Mérignacaise et renforcer notre participation à celle de la CUB.
- Accueillir de nouveaux habitants et préserver la qualité de vie de tous, notamment le tissu vert de la Ville.
- Développer les quartiers et le centre-ville.

Ses habitants le disent : Mérignac a changé dans le bon sens ces dix dernières années, la Ville doit continuer son chemin. Et ses habitants ont développé un attachement à ce nom, à leurs quartiers et à la richesse de ses infrastructures. Mérignac ne cesse de donner le sourire à ses Mérignacais.

Transmettre cette énergie est l'ambition de la contribution du Conseil Consultatif de Mérignac. Il s'agit de partager, avec ceux qui s'intéressent à la construction de la CUB, ce qui donne aujourd'hui aux Mérignacais l'envie de garder cette qualité de vie.



IX. Annexes :

1. Liste des membres du conseil.

- ALIMI Hélène chirurgien dentiste à la retraite.
- ARNAUD Jean-Pierre Fonctionnaire retraité.
- ASSEO François Agent Immobilier.
- BAUDOT Christophe Médecin, clinique du sport.
- BAUDRY Myriam Déléguée du Conseil de quartier de Beutre.
- BAUDRY Patrick Sociologue, professeur des Universités, Bordeaux 3.
- BELMADJOUR Hassan Président de l'association des musulmans de Mérignac,
Mosquée Essalam
- BERNARD Cédric Associatif.
- BLOUSSON Christian Retraité de la fonction publique.
- BOISSEAU Jean Président Directeur du SAM
- BONNEHON Jacques Délégué du Conseil de quartier des Eyquems.
- BONNIN Bernard Journaliste.
- BRUN Patrice Historien, professeur des Universités, Bordeaux 3.
- BURLE Jean-Paul Délégué Général du Pin Galant, Espace Culturel du Pin
Galant.
- CAMBAY Jean-Marie Associatif.
- CAVAILLÉ Michel Général de la C.A 2^{ème} section. (Société civile).
- CAZCARRA Marc Syndicaliste.



Contribution B.M 3.0

- CHARBIT David PDG, Société Groupe C.
- CHERONNET Jean-Michel Délégué du Conseil de quartier du Centre-Ville.
- CORDIER Philippe Profession libérale.
- COUPEAUD Robert Délégué du Conseil de quartier de la Glacière.
- CROS Pascal Syndicat Représentant CFE/CGC.
- DE MALLET Bertrand Expert Immobilier.
- DERAMBURE Philippe Principal de collège.
- DESSALLE Arnaud Délégué du Conseil de quartier de Capeyron.
- DIALLO Karfa Associatif.
- DIOP Mayacine Président O2Radio.
- DUHANT Fabienne Délégué du Conseil de quartier de Chemin Long.
- DUPLAA Jean-Charles Entreprise.
- DUVERNET Véronique Délégué du Conseil de quartier du Burck.
- FERILLOT Michel Enseignant.
- FROUTE Jean-Jacques Retraité.
- GILI Georges Syndicaliste CGT.
- GOGUET Pierre Expert Comptable.
- GOUARDES Francis Fonctionnaire retraité.
- HAMZA Hassan PDG Cortix.
- HUGUET Jean Architecte honoraire, Urbaniste.
- LASTENNET Brigitte Entreprise.



Contribution B.M 3.0

- LEPARRE Olivier Retraité Cadre SNCF. Président de Centre Social.
- LOULIDI Souad Fonctionnaire territorial.
- LOUVERT Cécile Délégué du Conseil de quartier de Beaudésert.
- MARECHAL Pascal Président du Club des Entreprises de Mérignac.
- MASSE Renaud Délégué du Conseil de quartier de Bourranville.
- MASSIS Gérald Directeur Général Médecins sans frontière logisitique.
- MICHAUD Denis Directeur I.M.A, Université Bordeaux 1.
- MIGAYRON Marc Syndicaliste.
- Père SALLABERRY Michel Prêtre Paroisse Saint-Vincent.
- PERSONNE Pascal Directeur Aéroport Bordeaux-Mérignac.
- PETUAUD-LETANG Michel Architecte.
- ROCHE Pénélope Viticultrice.
- ROCHET Philippe PDG Sabera Technics.
- SAILLIOL Jean-Luc Directeur Dassault Aviation.
- SAUVAITRE Jean-Pierre Délégué du Conseil de quartier d'Arlac.
- SAUVEY Pierre Journaliste.
- SEGRETIN Jean-Michel Profession libérale.
- SORIN Bruno Représentant du C2D.
- TRIJOULET Tiphaine Etudiante.
- VICTOR Karin Fonctionnaire territoriale retraitée.

2. Questionnaire citoyen.



Contribution B.M 3.0

Le Conseil Consultatif s'intéresse à vos rêves pour Mérignac.

Dans le cadre de la contribution de la Ville de Mérignac au projet Bordeaux Métropole 3.0, le Conseil Consultatif de la Ville participe à la démarche afin de dessiner, avec vous, la métropole de demain. Il ne s'agit pas de prédire le futur mais de « regarder de l'avant », de proposer nos rêves pour notre vie, demain. Le Conseil Consultatif s'intéresse donc à vos souhaits, merci de prendre quelques instants pour nous les faire partager. Le résultat de cette enquête sera joint à la contribution du Conseil Consultatif et de la Ville de Mérignac. Nos propositions seront donc transmises aux membres de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Remplir ce questionnaire vous prendra moins de 10 minutes, merci de votre participation. Vos contributions et commentaires, anonymes, seront transmis à la Communauté Urbaine de Bordeaux. Ils permettront d'éclairer les projets des décideurs politiques. L'équipe du Conseil Consultatif.

Trois questions sur vous :

Vous avez : *

Êtes-vous : *

Une femme

Un homme

Vous habitez dans le quartier : *

Quatre questions sur Mérignac.



Contribution B.M 3.0

Dans le cadre du projet Bordeaux Métropole 3.0, l'agglomération bordelaise a pour objectif de passer à 1 million d'habitant. Dans ce contexte, pensez vous que Mérignac doive participer à cet objectif et augmenter ainsi significativement sa population ? *

1 2 3 4 5

Très défavorable Très favorable

Parmi les thèmes suivants quels sont ceux qui vous semblent prioritaires à aborder pour l'avenir ? Choisissez 5 thèmes parmi les suivants : *

- Circulation / stationnement
- Transport
- Tranquillité publique
- Habitat / urbanisme
- Éducation recherche
- Emploi / formation
- Économie
- Information sur la ville
- Culture / sports / loisirs
- Social / santé



Contribution B.M 3.0

- Petite enfance
- Enfance / jeunesse / 3ème âge

Dans 20 ans, quelle doit être la place de Mérignac dans Bordeaux métropole, ville européenne : arrondissement ou commune à part entière

? *

Comment rêvez-vous Mérignac ? Prenez quelques lignes pour nous décrire vos rêves... *